

Séance du 07 juin 2022

**N° 2022.06.09**

**Objet : FINANCES – Budget général – Affectation des résultats 2021**

**Date de Convocation** Le sept juin deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le trente-et-un mai deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 31 mai 2022

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
M. Laurent RICHARD, Maire,  
Mme Guylène BIGOT, Mme Sandrine PERROUD, Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,  
En exercice : 26  
Présents : 18 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain JAOUEN, M. Alain BARON, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX, Représentés : 06  
Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX, Conseillers Municipaux.  
Votants : 24

**Pouvoirs :**

M. Pierre LATOURRETTE à M. Alain BARON,  
M. Frédéric GRILLET à Mme Bénédicte BEYENS,  
M. Philippe BEAUVAIS à M. Laurent RICHARD,  
Mme Sophie RANDUINEAU à Mme Guylène BIGOT,  
Mme Dominique BOSA à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,  
Mme Mélanie BERLU PERREUX à Mme Karine WITTMANN-TENEZE.

**Absents excusés :** M. Alain SALMON et Mme Cécile CHEMINEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Katia PREVOST

Monsieur Le Maire fait état des résultats de l'exercice 2021 qui se résument comme suit :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1.093.077,89 €	1.399.758,63€	2.492.836,52 €
Investissement	- 2.073.157,87 €	3.227.173,37 €	1.154.015,50 €

Monsieur Le Maire fait état des restes à réaliser :

<b>Détermination du solde des restes à réaliser de la section d'investissement</b>	
Total des RAR en recettes à reporter sur N+1	117.761,59 €
Total des RAR en dépenses à reporter sur N+1	1.340.819,06 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>-1.223.057,47 €</b>

<b>Détermination du résultat de la section d'investissement avec les RAR</b>	
<b>Résultat</b>	<b>-69.041,97 €</b>

Monsieur Le Maire précise qu'en raison du besoin de financement de la section d'investissement, il propose de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

× Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	69.041,97 €
× Excédent de fonctionnement reporté :	2.423.794,55 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et une voix contre (Mme Dominique BOSA)**

- **De voter** les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2021 ;
- **D'affecter** ces montants au budget supplémentaire 2022 comme suit :

× Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 – Recette d'investissement) :	69.041,97 €
× Excédent de fonctionnement reporté :	2.423.794,55 €

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

